

REUNION DU CONSEIL 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	24 septembre 2019
Affichage le :	08 octobre 2019
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 24	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Mickaël BERTARINI, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Jean-Dominique BUFFARD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI , André JENOUDÉ, Thierry LEBRETON, Patrick LE LOUP, Louis PARSUS, Serge PIOTTON, Jacques POMIES, Valérie ROUX, Claude ROZ.
Absents :	Jean-Luc BERNARD, Nathalie BARTHELET, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET, Sébastien TRASSAERT
Absents excusés :	Liliane LAZZAROTTO, Cédric NICOD Christian BUGNOD a donné pouvoir à Jean-Louis BRIDE
Secrétaire de séance :	Serge PIOTTON

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de retirer à l'ordre du jour le point suivant suite à une erreur du secrétariat ce point a été évoqué lors du conseil municipal du 29 juillet dernier :

- CLECT

Après délibération, le conseil municipal accepte de rajouter et de retirer ces points de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Objet	Décision modificative n°1
-------	---------------------------

Suite au mail du Trésorier demandant des écritures complémentaires d'amortissement (biens au compte 21532 pour un montant de 2 385.87 €) il convient de procéder à la décision modificative suivante afin de régulariser :

Section de fonctionnement :

Compte 615221/011 : - 2 386.00 € Compte 6811/042 : + 2 386.00 €

Section d'investissement :

Compte 21318/21 : + 2 386.00 € Compte 281532/040 : + 2 386.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE la décision modificative suivante sur le budget général

Section de fonctionnement :

Compte 615221/011 : - 2 386.00 € Compte 6811/042 : + 2 386.00 €

Section d'investissement :

Compte 21318/21 : + 2 386.00 € Compte 281532/040 : + 2 386.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables demandées par le trésorier

Objet	ONF – Coupe de bois 2020
-------	--------------------------

L'ONF a fait parvenir une proposition concernant l'assiette et destination des coupes de l'année 2020. Il en ressort les éléments suivants :

- Dévolution et destination des coupes
 - Résineux sur pied à la mesure :
 - Louvenne parcelles 48r et 49r (Douglas)
 - Villechantria parcelles 19ar et 20 (Douglas)
 - Feuillus en futaie affouagère
 - Bourcia parcelles 4 et 11 (Frênes-hêtre)
 - Louvenne parcelles 21i, 22i, 23i, 24i et 26i (Frênes)
 - Feuillus en bloc façonnée

- St Julien parcelles 24i et 25i
- Délivrance pour l'affouage
 - Bourcia parcelles 4 - 11
 - Louvenne parcelles 21i-22i-23i-24i-26i
 - St Julien parcelles 24i-25i
- Vente simple de gré à gré
 - Produits de faible valeur à vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF
- Rémunération de l'ONF pour les prestations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE tous les termes de la proposition de l'ONF

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	ONF –Affouage 2019-2020
-------	-------------------------

L'ONF propose de mettre à l'affouage sur pied pour la campagne 2019-2020 les parcelles suivantes :

- Bourcia :
 - Fin de la parcelle 1
 - parcelles 16 et 17 (houppiers) – 235 stères
- Louvenne :
 - parcelles 16 (taillis, perches, brins et petites futaies) - 50 ares
 - parcelle 35t – 36 t – 37 t (taillis, perches, brins et petites futaies) - 123 m³
 - parcelles 13i- (houppiers)
 - parcelle 14r houppiers – 173 m³
- Saint Julien :
 - parcelle 7 (taillis, perches, brins et petites futaies) -
 - parcelle 11i (taillis, perches, brins et petites futaies) - 50 m³
 - parcelle 17af (taillis, perches, brins et petites futaies) - 104 m³
 - parcelle 20r (taillis, perches, brins et petites futaies) - 45 m³
 - parcelle 21 (taillis, perches, brins et petites futaies) – 20 m³
 - parcelle 16af (houppiers) – 4 m³

Il convient de définir trois garants par communes déléguées

- Bourcia :
 - Michel BOUQUEROD
 - Bernard BOUVARD
 - Roland CHAPUIS
- Louvenne :
 - Jean-Luc BERNARD
 - Christian BUGNOD
 - Guy DUCHENE
- Saint Julien
 - Alexandre BOURGEOIS
 - André JENOUDÉ
 - Guy MONNIER

La date limite d'inscription est fixée au 25 octobre 2019 12h00. Les personnes intéressées doivent se rendre en mairie afin de valider leur inscription avec une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DEMANDE à Monsieur le Maire d'afficher les coupes de bois mises à l'affouage pour 2019/2020

AUTORISE Monsieur le Maire à établir un règlement d'affouage avec les personnes intéressées

NOMME les personnes comme garants des communes déléguées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet	Convention Kéolis
-------	-------------------

Suite aux futurs travaux de l' « ancienne gendarmerie » il convient de déterminer un nouvel emplacement pour les deux bus scolaires. La Société demande l'autorisation de stationner devant le groupe scolaire, sachant que ces emplacements sont de la compétence de la Communauté de Communes Petite Montagne.

Deux possibilités sont évoquées :

Monsieur JENOUDÉ propose que les bus se garent sur le tram le long de la route

Madame Valérie ROUX propose que les bus s'installent sur sa parcelle cadastrée ZB 289 à l'entrée de Villechantria.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de se rapprocher de la Société afin de convenir un emplacement qui pourrait leur convenir.

Objet	Aide Sou des écoles - jeu
-------	---------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de jeu dans la cour des maternelles. Lors de la séance du 25 mars 2019, il avait été proposé que la commune verse une aide de 2 000.00 € pour l'installation de la dite structure jeu. Compte tenu du peu de participation des communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de St Julien, il propose de verser l'aide envisagée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000.00 € au Sou des Ecoles

DIT que cette somme sera imputée au budget au compte 6574

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Renouvellement membres de l'Association Foncière de Louvenne
-------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la validité du bureau de l'Association Foncière venant à échéance, il est nécessaire de renouveler les Membres de ce bureau soit 3 représentants de la commune.

Proposition de personnes pour faire partie du bureau de l'Association Foncière :

Jean-Luc BERNARD, domicilié à Louvenne 39320

Jean-Louis BRIDE domicilié à Louvenne 39320

Christian BUGNOD, domicilié à Lapeyrouse 39320

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DESIGNE, Monsieur Jean-Luc BERNARD, Monsieur Jean-Louis BRIDE et Monsieur Christian BUGNOD comme représentants de la commune auprès de l'Association Foncière de Louvenne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Jardins partagés
-------	------------------

Lors d'un conseil précédent, il avait été évoqué l'installation de jardins partagés sur le terrain de l'« ancienne gendarmerie ». A ce jour et vu l'aménagement de cette dernière, il convient d'envisager le changement de lieu. Un cahier des charges sera établi entre l'association reconnue et la Mairie. En effet, il a été convenu lors de la commission « bâtiments » qu'il serait logique de réserver ce terrain aux futurs locataires. Monsieur le Maire propose d'installer les jardins partagés vers le jardin de sauvegarde. Avant d'établir un périmètre, les personnes intéressées devront venir se faire recenser aux tiers lieux.

Après réflexion, le conseil municipal propose de mettre à disposition une bande de terrain au fond de la parcelle jouxtant la salle des fêtes (en partant du début de la rue du Champ Blanc jusqu'au transformateur).

Objet	Terrain de tennis
-------	-------------------

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le court de tennis va être à rénover. Deux solutions se profilent soit refaire un court en dur soit un court en gazon synthétique. Après avoir pris attache avec le Président, il préférerait un court en gazon synthétique. Monsieur CAFFAREL a déposé un devis émis par la Société France Réalisations pour un montant de 19 850.00 € HT soit 23 820.00 € TTC.

Le conseil souhaite connaître les intentions du club concernant le remboursement d'une partie de ce projet et demande à Monsieur le Maire de revoir ce financement avec le Président. Il a été demandé d'étudier une autre forme de réfection de ce terrain (petit travaux de ragréage du terrain).

Le conseil municipal va rajouter deux poteaux et un filet de tennis sur le plateau sportif.

Objet	Devis extincteurs
-------	-------------------

Suite à la vérification annuelle, l'entreprise FEUVRIER a fait parvenir des devis concernant le changement des extincteurs dans les différents bâtiments de la commune. Le montant s'élève à 5 612.11 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

DEMANDE à Monsieur le Maire de présenter d'autres devis lors d'un prochain conseil.

Objet	Remboursement caution Madame BRAUD Justine
-------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Justine BRAUD occupait le logement situé 49 rue des Ecoles, appartement La Commune déléguée de St Julien a donné sa dédite et a quitté ce logement le 10 Août 2019. Madame Justine BRAUD avait caution d'un montant de 200.00 € lors de son entrée dans les lieux. L'état de lieux de cet appartement a été fait, et il ressort qu'il n'y a eu aucune dégradation des locaux n'a été constatée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

DIT que l'état des lieux ne faisant pas ressortir de dégâts, il convient donc de procéder au remboursement intégral de ladite caution

ACCEPTE de rembourser la caution versée par Madame Justine BRAUD d'un montant de 200.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ledit remboursement.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Objet	Projet des éoliennes
-------	----------------------

Suite à un mail de la Société CNR concernant un problème l'implantation d'éoliennes. Monsieur le Maire va rencontrer le directeur du SCOT afin de réimplanter ce projet dans un périmètre autorisé.

Objet	Questions diverses
-------	--------------------

Recensement de la population : Le recensement de la population va se dérouler du 16 janvier au 25 février 2020. Il convient de recruter des agents recenseurs pour les communes délégués (1 personne à Bourcia, 1 personne à Louvenne, 2 personnes à St Julien et 1 personne à Villechantria).

Tir à l'arc : Le site qu'occupait le tir à l'arc a été fermé suite la visite de sécurité et par décision préfectorale. Le club nous informe de la démission du Président. Monsieur Thierry LEBRETON va présenter lors d'un prochain conseil un projet de bâtiment insolite ainsi qu'un devis. Le club ayant assez de licenciés va être maintenu. Un conseiller propose que le club retourne s'entraîner dans le local à côté de l'atelier communal.

Travaux de la gendarmerie : Une esquisse de projet a été présentée en commission « bâtiments ». Il a été conclu d'un aménagement de 7 logements locatifs dont deux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire demande qu'un membre de la commission se porte volontaire pour présider cette dernière.

Remplacement du médecin : La Mairie a reçu plusieurs courriers concernant l'inquiétude sur le départ du Docteur REDIN.

Colis des Aînés : Il convient de définir les modalités pour cette année. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir car ce point sera évoqué lors du conseil du mois d'octobre prochain.

Départ du boulanger : Un dépôt de pain est mis en place comme suit :

- Semaine 40 : dépôt de pain chez le buraliste
- A partir de la semaine 41 : dépôt de pain chez l'épicier

APEI : La vente des brioches va avoir lieu du 07 au 13 octobre 2019.

Manifestations :

Samedi 5, dimanche 5 et samedi 12 et dimanche 13 octobre : Villechantria - Ateliers d'artistes expositions de 10h à 19h

Vendredi 11 octobre – Salle des Fêtes – Don du sang de 16h30 à 19h00

Samedi 19 octobre - Salle des Fêtes – Show One Woman à 20h30 organisé par l'association ECAI

Vendredi 25 octobre – Salle des Fêtes – Cinéma 20h30

Dimanche 3 novembre – Salle des Fêtes- Repas dansant à 12h00 organisé par le Don du Sang

Les comptes rendus sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le prochain conseil aura lieu le 28 octobre 2019 à 20h30

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Le Maire,
F. BRIDE

